



AVIS DE CONSULTATION N°: 28 / DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2022

La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre lance une consultation relative à la:

PRESTATION DE RESTAURATION AU NIVEAU DE LA DOT ALGER CENTRE
« RELANCE »

Les entreprises qualifiées dans le domaine et intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de

**La Direction Opérationnelle des Télécommunications
d'Alger Centre
Complexe Aissat Idir 1 er Mai. Alger
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique**

Les offres doivent être composées :

➤ **D'un dossier administratif:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N°28 /DOT ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2022 »
« PRESTATION DE RESTAURATION AU NIVEAU DE LA DOT ALGER
CENTRE» « relance »
DOSSIER ADMINISTRATIF

et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration de probité renseigné, datée, signée et portant le cachet du soumissionnaire;
- Délégation de pouvoir de signature renseigné, datée, signée et portant le cachet du soumissionnaire;
- Copie du registre de commerce électronique ;
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale ;
- Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement daté de moins de 03 mois;
- Copie de la mise à jour (CNAS, CASNOS) en cours de validité ;
- Copie du Casier judiciaire ou casier judiciaire électronique moins de 03 mois (en cours de validité) ;

➤ **D'une offre Technique:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 28 /DOT ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2022 » « relance »
« PRESTATION DE RESTAURATION AU NIVEAU DE LA DOT ALGER CENTRE»
OFFRE TECHNIQUE

et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration à souscrire renseigné, datée, signée et portant le cachet du soumissionnaire;
- Les attestations de bonne exécution pour les prestations de restauration ;

- Le présent cahier des charges paraphé sur chaque page, et la dernière page sera cacheté et signé précédé par la mention « lu et accepté » que le soumissionnaire doit retranscrire.

➤ **D'une offre Financière:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 28 /DOT ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2022 »
« PRESTATION DE RESTAURATION AU NIVEAU DE LA DOT ALGER CENTRE»
« relance »
OFFRE FINANCIERE

et doit comprendre ce qui suit :

- La lettre de soumission renseignée, datées, cachetée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires en hors taxes en chiffre et en lettre renseigné, signé, daté et cacheté;
- Le détail quantitatif - estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises renseigné, signé, daté et cacheté ;

NB : l'opérateur économique représente la dénomination du soumissionnaire

Le dossier administratif, offre technique et l'offre financière seront insérés dans une enveloppe extérieure fermée et anonyme, et ne doit comporter que la mention :

ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS D'ALGER CENTRE
« CONSULTATION N° 28 /DOT ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2022 »
« Prestation de restauration au niveau de la DOT Alger Centre» « relance »
«A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'ÉVALUATION DES OFFRES »

Le délai de préparation des offres est fixé à huit (08) jours calendaires, à compter de la première parution du présent avis de consultation sur le site web d'Algérie Télécom.

La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour du délai de préparation de 08H00 à 14h00 et devront être déposées à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM SPA
La Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre
Complexe Aissat Idir 1 er Mai, Alger
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achats et Logistique

L'ouverture des plis se fera en séance plénière en présence des soumissionnaires au dernier jour du délai de préparation à 14h00 à la salle de réunion de la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Alger Centre.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant dans les mêmes heures.

Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant une durée de 180 jours, à compter de la date d'ouverture des plis.